

Armer les frères , ou garder son honneur ,
Fête et dimanche droit le croissant porter ,
Obéir sans contredit toujours au sénateur.

Ce sénateur étoit le chef ou grand - maître de l'Ordre , et il avoit aussi le titre de président.

Les officiers étoient un chapelain ou aumônier , toujours dignitaire ecclésiastique , puis un chancelier , un vice-chancelier , un trésorier , un greffier et un roi d'armes.

Cet ordre a peu duré. Voyez sa décoration , page 177 , pl. XII , n° 5.

1459.

ORDRE de Notre-Dame de Bethléem. (ROME.)

Institué par le pape Pie II.

Mahomet II ayant pris l'île de Lemnos , le pape Calixte III la fit reprendre par le cardinal d'Aquilée , qu'il y envoya avec quinze galères ; et son successeur , Pie II , pour la conserver , créa l'ordre de Notre - Dame de Bethléem. Les chevaliers devoient demeurer à Lemnos , et s'op-

poser aux courses que les Turcs faisoient dans l'Archipel. Mais peu de temps après l'institution, Lemnos fut prise, et ce beau dessein s'évanouit. Décoration inconnue.

1461.

ORDRE de l'*Hermine*. (NAPLES.)

Fondé par Ferdinand 1^{er}, roi de Naples.

Un acte de clémence servit de motif à cette institution.

Le beau-frère de Ferdinand, *Morino Marzano*, conspira contre ses jours; mais le complot fut découvert. On conseilloit au roi d'envoyer le coupable au supplice; ce prince lui fit grace pour n'avoir point à se reprocher le deuil de sa sœur, et il institua, en mémoire de ce pardon, l'ordre de l'*Hermine*, animal dont la blancheur et l'extrême propreté sont le symbole de la fidélité.

Les chevaliers portoient un collier d'or, au bout duquel pendoit une hermine passante, aussi